



Institut Paul Lambin

L'Institut Paul Lambin (IPL) fait partie de la Haute Ecole Léonard de Vinci, créée en 1996. Il a été fondé en 1949 par l'Université Catholique de Louvain (UCL), à laquelle il est toujours associé, et est établi sur le site universitaire de l'UCL et des Cliniques Universitaires St-Luc à Woluwe-St-Lambert. Il compte environ 800 étudiants.

Les études qui y sont dispensées sont de niveau supérieur : baccalauréat en Biologie médicale, Chimie, Diététique, Imagerie médicale et Informatique. Il s'agit de baccalauréats dits « professionnalisants », c'est-à-dire permettant une accession directe au marché du travail, mais qui donnent également accès à des passerelles vers des masters belges ou étrangers.

Ces formations sont organisées en 3 ans. La première année comprend des cours théoriques et pratiques fondamentaux, la deuxième année permet une approche plus spécialisée dans un contexte didactique en lien avec le milieu professionnel ; la troisième année est consacrée à des cours plus spécifiques, des séminaires, des problèmes d'actualité ainsi qu'à une ou plusieurs périodes de stage. Ces stages ont lieu dans des laboratoires universitaires, dans des entreprises, dans des hôpitaux. L'étudiant doit, sur base d'un des stages, rédiger et défendre publiquement un mémoire. En imagerie médicale, des stages ont lieu dès la première année.

L'Institut Paul Lambin a l'ambition de former de jeunes diplômés très performants, polyvalents, culturellement riches dans leur domaine, d'esprit large et ouvert, capables de s'adapter à des technologies qui évoluent sans cesse. Ils sont en général très bien notés sur le marché de l'emploi.

Pour arriver à cet objectif, l'Institut investit en moyens humains et matériels ; les enseignants sont enthousiastes, dynamiques, disponibles aux étudiants ; les cours sont régulièrement adaptés à la réalité du terrain, le matériel est à la pointe et de niveau professionnel ; de nombreuses relations existent, à plusieurs niveaux, entre l'Institut et le monde professionnel. D'ailleurs, une partie des cours dispensés à l'IPL sont donnés par des professeurs issus du monde professionnel (universités, hôpitaux et entreprises).

L'Institut participe à des programmes d'échanges au niveau international (Erasmus, Erasmus Belgica, bourses Léonard de Vinci).

Des renseignements plus détaillés et plus à jour sont disponibles sur le site : www.ipl.be.



institut paul lambin

Clos Chapelle-aux-Champs 43 – B-1200 Bruxelles – Tél. 02/764 46 46 – Fax 02 771 40 35



Institut Paul Lambin « Portes Ouvertes »

Une matinée « Portes Ouvertes » aura lieu le samedi 24 avril 2010, de 9h à 13h.

Des exposés d'information seront donnés suivant l'horaire que voici :

- à 9h15 et 10h40 : accueil et présentation générale de l'Institut
- à 9h40 et 11h05 : présentation des baccalauréats en Informatique, en Diététique, en Chimie, en Biologie médicale et en Imagerie médicale (séparément)

Durant toute la matinée, vous pourrez

- rencontrer des étudiants et des professeurs
- visiter les laboratoires et les salles d'ordinateurs en activité
- voir les salles de cours, les auditoriums, la bibliothèque et tous les lieux de vie dans l'Institut
- rencontrer d'anciens étudiants et discuter avec eux des opportunités de carrière

Pour d'autres détails, veuillez voir le site : www.ipl.be

Une séance d'informations supplémentaires aura lieu :

- lundi 13 septembre 2010 (de 14h à 17h).

Vous pourrez rencontrer des enseignants des différents départements de l'Institut et poser vos questions. Vous pourrez aussi obtenir des informations concernant les modalités d'inscription (voir la fiche consacrée à ce sujet dans cette farde).

L'Institut Paul Lambin peut également être visité lors de la « Journée des Rhétos » de l'UCL, organisée le mercredi 10 mars 2010 (de 9h00 à 16h00).

Pendant cette journée, l'Institut est en activité normale et vous pouvez ainsi participer à un cours, voir des professeurs, visiter des laboratoires et vous intéresser aux expériences, discuter avec des étudiants dans une salle d'ordinateurs.

Des enseignants peuvent aussi vous accueillir et vous informer en dehors de ces journées spécifiques, sur rendez-vous.



Résumé des formalités d'inscription

1. Renseignements généraux

Les futurs étudiants peuvent s'inscrire, en personne, à l'Institut Paul Lambin, de 9h à 12h et de 14h à 16h entre le 1^{er} juillet et le 15 octobre 2010 (sauf les samedis et dimanches, le 21 juillet, le 15 août et le 27 septembre).

Avant le 20 août, les inscriptions sont prises sous réserve de vérification du dossier par le responsable du service.

Des préinscriptions peuvent être prises à partir du 24 avril 2010, sur rendez-vous.

La rentrée académique a lieu le 15 septembre 2010. Les étudiants de 1^{ère} année sont attendus dès le mardi 14 septembre pour une séance d'accueil, à 10 heures.

Vous pouvez prendre tous renseignements par téléphone, par e-mail ou sur le site web.

Haute Ecole Léonard de Vinci

Institut Paul Lambin (IPL)

Clos Chapelle-aux-Champs 43

1200 Bruxelles

Tél. : 02 764 46 46

Fax : 02 771 40 35

lambin@ipl.be

www.ipl.be

2. Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à un montant qui est ajusté d'année en année. Pour 2009-2010, ce montant était de 814 euros.

Ils doivent être payés dès l'inscription, par Bancontact (la carte Visa est acceptée uniquement pour étudiants résidant à l'étranger).

Pour les inscriptions effectuées avant le 10 septembre, il est aussi possible de payer un acompte de 250 euros par Bancontact et le restant par virement avant le 15 septembre.

Ces frais d'inscription comprennent le minerval (destiné à la Communauté française), les frais d'études, les assurances, les droits d'inscription aux examens de première session.

Les étudiants de nationalité étrangère (non U.E.), qui ne sont pas domiciliés en Belgique avec leurs parents, doivent payer un supplément de droits d'inscription de 992 euros (« D.I.S. »)

En outre, dans certaines sections, une caution de 20 ou 50 euros, remboursable en fin d'année, est demandée pour couvrir les éventuels dégâts occasionnés au matériel de laboratoire. Elle doit être payée lors de l'inscription ou, au plus tard, le 15 septembre.

En 1^{ère} année de diététique, les repas consommés dans le cadre du cours de Technique culinaire sont payables en un versement de 110 euros, lors de l'inscription ou, au plus tard, le 15 septembre. De même, en 2^{ème} année de diététique, un virement unique de 70 euros est demandé à l'inscription pour les repas consommés aux Travaux pratiques de Nutrition et Diététique.

Les étudiants bénéficiaires d'une allocation d'études (bourse d'études) attribuée par la Communauté française de Belgique seront remboursés d'une partie du minerval et des frais d'études à condition de remettre l'avis d'octroi de l'allocation d'études avant le 1^{er} juin. De même, les étudiants de « condition modeste » se verront rembourser une partie des frais d'études, selon la législation en vigueur.

3. Documents à fournir

Ils dépendent de la nationalité et du lieu de domicile de l'étudiant. Voir page suivante. Si vous désirez remettre des copies, il faut vous munir des originaux. Le dossier doit absolument être en ordre au plus tard le 15 octobre.

Des renseignements plus détaillés et plus à jour sont disponibles sur le site : www.ipl.be



institut paul lambin

Clos Chapelle-aux-Champs 43 – B-1200 Bruxelles – Tél. 02/764 46 46 – Fax 02 771 40 35



tous les étudiants	extrait d'acte de naissance ou copie ou (à défaut) acte de notoriété 1 photo d'identité (uniquement pour les sections Diététique & Imagerie médicale)	
étudiants belges	2 photocopies de la carte d'identité	
étudiants domiciliés en région flamande	certificat linguistique couvrant toutes les études effectuées en français	
étudiants étrangers domiciliés/résidents en Belgique	2 photocopies de la carte de séjour avec leurs parents avec leur conjoint	original d'une composition de famille* (établi après le 30 juin) original d'une composition de ménage* (établi après le 30 juin) attestation de l'employeur du conjoint ou attestation de revenus de remplacement du conjoint (établies après le 30 juin)
étudiants étrangers UE et hors UE (première inscription en Belgique aux études supérieures)	2 photocopies de la carte de séjour à demander à l'administration communale de leur lieu de résidence en Belgique (à fournir ultérieurement après leur inscription)	
étudiants candidats réfugiés	2 photocopies de l'attestation d'immatriculation annexe 26 historique du dossier (recours suspensif) attestation CPAS de revenus équivalents au R.I.S.	
étudiants réfugiés	photocopie de la carte bleue de réfugié ou attestation de réfugié délivrée par le CGRA	
étudiants luxembourgeois ou domiciliés au Luxembourg	certificat de domicile	
étudiants ayant fait des études secondaires en Belgique	fin du secondaire en 2010	original du CESS provisoire (certificat d'enseignement secondaire supérieur)
	fin du secondaire avant 2010	original ou copie conforme du CESS original ou copie conforme d'une attestation de toute activité (études, travail, chômage) entreprise depuis la fin du secondaire
étudiants ayant fait des études secondaires à l'étranger ou ayant obtenu un diplôme d'une école étrangère sise en Belgique	fin du secondaire en 2010	récépissé de la demande d'équivalence (établi avant le 15 juillet)
	fin du secondaire avant 2010	original ou copie conforme du certificat d'équivalence original ou copie conforme d'une attestation de toute activité (étude, travail, chômage) entreprise depuis la fin du secondaire
étudiants ayant déjà été inscrits dans une Haute Ecole	attestation de visite médicale délivrée par le centre PMS	
étudiants ayant été inscrits au chômage	attestation de fin d'emargement à l'organisme de chômage autorisation d'entreprendre des études pour l'année académique 2010-2011 (formulaire C93)	
étudiants ayant fait des études secondaires dans une autre langue que le français	fin du secondaire en 2010	ces étudiants devront passer un examen de connaissance de la langue française (fin septembre, ou début novembre) ; l'inscription ne devient effective qu'à la réussite de cet examen
	fin du secondaire avant 2010	preuve de la réussite de l'examen de connaissance de la langue française

* Document établi par l'administration communale.
Tableau sous réserve de modification de la législation